

## « Coupes budgétaires », « hausse des frais » : une autre mobilisation organisée à la fac de Caen



Après un blocus et une manifestation organisés ces derniers jours, étudiants et étudiantes donnaient rendez-vous sur le campus 1 de l'université de Caen (Calvados), ce mardi 11 février 2025, à midi, pour un rassemblement notamment en opposition aux coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur.  
Ouest-France

Mardi 11 février 2025, à la mi-journée, un rassemblement était organisé par des étudiants et étudiantes de l'université de Caen (Calvados) pour dire non « aux coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Une soixantaine de personnes étaient mobilisées.

Après [un blocus](#) puis [une manifestation](#) et au lendemain d'une assemblée générale qui s'est tenue lundi soir, une soixantaine d'étudiants et d'étudiantes étaient rassemblés, sur le campus

1 de l'université de Caen ([Calvados](#)), ce mardi 11 février 2025 sur le temps du midi. Toujours pour s'opposer « **aux coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur et la recherche** » .

La mobilisation a démarré en même temps que « **le gouvernement Bayrou a passé le budget de l'État en utilisant le 49.3** », pouvait-on lire sur les tracts distribués lors de cette manifestation, qui relaient la crainte « **de coupes budgétaires sans précédent annoncées** ».

La hausse des frais d'inscription aussi

Localement, ces manifestants soutenus par des syndicats [comme l'Union pirate ou Solidaires étudiant\(e\)s font toujours le parallèle](#) avec « **la hausse des frais d'inscriptions pour les étudiants en distanciel à l'université de Caen** », soit 400 € ainsi que 350 € pour la télésurveillance des examens. « **La présidence se barricade et refuse d'entendre les étudiants et les personnels** », estime le collectif.



Une soixantaine de personnes ont pris part au rassemblement organisé à l'université de Caen (Calvados), ce mardi 11 février 2025, à midi. Ouest-France

« **On a essayé d'expliquer qu'il y aurait la gratuité pour ces formations à distance pour les personnes incarcérées, empêchées, présentant des problèmes de santé, boursières, en si-**

**tuation précaire...** », liste de son côté, le président de l'université, Lamri Adoui, en marge de la poursuite de cette mobilisation. Il pointe par ailleurs l'existence d'une « **commission d'exonération** » qui aura vocation à étudier chaque demande. Il souligne aussi le faible nombre de personnes qui seront, au final, effectivement concernées par ces frais parmi les quelque 700 personnes inscrites à l'enseignement à distance sur les plus de 30 000 étudiants et étudiantes de l'université.

Kevin VERGER.